



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRE N° 36-20241210

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS - MARCHÉS ET AVENANTS SIGNÉS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués par voie dématérialisée le 22 novembre 2024 et voie postale, le 23 novembre 2024 (M. FONTAINE Gilles), sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA:

Nombre de conseillers en exercice : 48

Présents : 31
Absents représentés : 14
Absents : 03

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID: 974-249740085-20241210-AFF36_CC101224-DE

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

DOMITILE Noëline représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose, ROBERT Evelyne représentée par GASTRIN Albert, PAYET TURPIN Francemay représentée par MAUNIER Daniel, THIEN AH KOON Patrice représenté par MONDON Laurence, LEBON Jean Richard représenté par BLARD Régine, ROMANO Augustine représentée par GONTHIER Charles Émile.

BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par VIENNE Axel, HUET Henri Claude représenté par LEBON David, LANDRY Christian représenté par HOAREAU Sylvain, K/BIDI Émeline représentée par MUSSARD Harry, MUSSARD Rose Andrée représentée par HUET Marie-Josée, JAVELLE Blanche Reine représentée par FULBERT-GERARD Gilberte.

- Commune de Saint-Philippe -

COURTOIS Vanessa représentée par RIVIERE Olivier.

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEVENEUR Inelda, BENARD Clairette Fabienne.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID: 974-249740085-20241210-AFF36_CC101224-DE

AFFAIRE N° 36-20241210

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS - MARCHÉS ET AVENANTS SIGNÉS

Le Président informe l'Assemblée, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des attributions qu'il a exercées sur la période de mars 2024 à juin 2024, en application des délégations reçues par les délibérations du Conseil communautaire n° 04-20200821 du 21 août 2020.

I. <u>Les marchés signés par le Président par délégation du Conseil</u> communautaire

La liste des marchés signés par le Président en application des délégations reçues par la délibération du Conseil communautaire n° 04-20200821 du 21 août 2020 figure dans un tableau annexé ci-après.

II. <u>Les avenants signés par le Président par délégation du Conseil communautaire</u>

La liste des avenants signés par le Président en application des délégations reçues par la délibération du Conseil communautaire n° 04-20200821 du 21 août 2020 figure dans un tableau annexé ci-après.

Il est donc proposé à l'Assemblée de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations du Conseil Communautaire en matière de marchés publics.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil.

- prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations du Conseil Communautaire en matière de marchés publics,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME, La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,

Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 23/12/2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024 Reçu en préfecture le 19/12/2024 52LG

ID: 974-249740085-20241210-AFF36_CC101224-DE

| Marché | Objet | Dématériali- sation | Notification | Montant | Titulaire |
|--|---|------------------------|--------------|-------------------|-----------------------------|
| Marché D24.006 « Réalisation d'un diagnostic de la gestion du parc automobile de la CASUD et élaboration d'un programme d'actions visant à l'amélioration des conditions d'utilisation des véhicules, notamment dans l'optique de l'emménagement du siège administratif dans les locaux de l'immeuble Poker d'As » | Les stipulations de la présente lettre de mission concernent les prestations désignées ci-dessous : Réalisation d'un diagnostic du parc automobile de la CASUD et élaboration d'un programme d'actions visant à l'amélioration des conditions d'utilisation des véhicules. | Sans objet | 23/04/24 | 17 000 € HT | AUDIT CONSEIL CHEVALLIER |
| Contrat de prestations intégrées dit «in- house» pour la gestion des déchèteries sur le territoire de la CASUD_2024-2030 | Le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP) a pour objet de régir les règles d'exécution relatives au contrat « GESTION DES DECHETERIES SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD». | | 05/05/24 | 9 954 958,06 € HT | SPL SUDEC |
| Contrat de prestations intégrées dit «in- house» pour la collecte en points d'apport volontaire du verre et des emballages ménagers recyclables sur le territoire de la CASUD_2024-2030 | Le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP) a pour objet de régir les règles d'exécution relatives au contrat « COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DU VERRE ET DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD». | 05/04/24 | 05/05/24 | 3 616 044,00 € HT | SPL SUDEC |
| D24.009 "Consultation sur demande de devis en vue d'une mission de CSPS pour les travaux d'aménagement intérieur du siège administratif de la Casud" | Le présent marché concerne la réalisation d'une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS) de catégorie 2 au sens de l'article R. 4532-1 du Code du travail, pour les phases de conception et de réalisation, dans le cadre des travaux d'aménagement intérieur du siège administratif de la CASUD. Ce siège se situe sur la Commune du Tampon, au n°154 et n°170 rue Marius et Ary Leblond au Tampon. | Sans objet | 15/05/2024 | 4 250 € HT | BUREAU VERITAS |
| D24.010 "Consultation sur demande de devis en vue d'une mission de contrôle technique pour les travaux d'aménagement intérieur du siège administratif de la Casud" | Le présent marché concerne la réalisation de missions de contrôle technique de type L+LE+P1, S, H, TH pour les phases de conception et de réalisation, dans le cadre des travaux d'aménagement intérieur du siège administratif de la CASUD. Ce siège se situe sur la Commune du Tampon, au n°154 et n°170 rue Marius et Ary Leblond au Tampon. | Sans objet | 15/05/2024 | 5 300 € HT | BUREAU VERITAS |

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024 526

ID: 974-249740085-20241210-AFF36_CC101224-DE

| Marché | Objet | Dématériali- sation | Notification | Montant | Titulaire |
|--|---|------------------------|--------------|----------------|-----------|
| tourisme intercommunal, des bureaux d'informations touristiques, de la | Le présent contrat porte sur la gestion et l'exploitation de l'office de tourisme intercomunal, des bureaux d'informations touristiques, de la signalétique touristique et de l'entretien des toilettes touristiques | 03/06/2024 | 31/05/2024 | 5 800 000 € HT | OTI SUD |
| l'équinement d'un forage existant | Le marché a pour objet la réalisation d'une mission de CT du type L + S + PS en conformité avec la norme NF-P 03-100. | Sans objet | 14/06/2024 | 17 640 € HT | APAVE |

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID: 974-249740085-20241210-AFF36_CC101224-DE

| Marché | Objet de l'avenant | Dématérialisation | Notification | Montant | Titulaire |
|---|--|-------------------|--------------|----------------------------|--|
| Marché n° PI-19.01 - Contrat de prestations de services en quasi-régie intitulé « GESTION DES DECHETERIES SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD »_Avenant 3 | Le présent contrat de prestations intégrées a commencé le 08 janvier 2020 (date de l'Ordre de Service de démarrage des prestations), par conséquent, il était censé s'achever le 7 janvier 2024. La prolongation de trois (3) mois décidée lors du Conseil communautaire du mois d'octobre devait s'entendre à compter de cette date, ce qui conduit le contrat à être prolongé jusqu'au 7 avril 2024 et non jusqu'au 31 mars 2024.ll s'agit d'une erreur matérielle que la présente modification vient corriger.L'échéance de l'exécution du marché est donc fixée au 7 avril 2024. | | 08/03/24 | Pas d'incidence financière | SUDEC |
| Marché n° PI 19.02 - Contrat de prestations de services en quasi-régie intitulé « MISE A DISPOSITION ET EVACUATION DE CAISSONS DE DECHETS JUSQU'AUX LIEUX DE TRAITEMENT, ET VALORISATION DES DECHETS METALLIQUES ET GRAVATS »_Avenant 2 | Le présent contrat de prestations intégrées a commencé le 08 janvier 2020 (date de l'Ordre de Service de démarrage des prestations), par conséquent, il était censé s'achever le 7 janvier 2024. La prolongation de trois (3) mois décidée lors du Conseil communautaire du mois d'octobre devait s'entendre à compter de cette date, ce qui conduit le contrat à être prolongé jusqu'au 7 avril 2024 et non jusqu'au 31 mars 2024. Il s'agit d'une erreur matérielle que la présente modification vient corriger. L'échéance de l'exécution du marché est donc fixée au 7 avril 2024. | | 08/03/24 | Pas d'incidence financière | SUDEC |
| Marché n° PI-19.03 - Contrat de prestations de services en quasi-régie intitulé « COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DU VERRE ET DU PAPIER SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD »_Avenant 2 | Le présent contrat de prestations intégrées a commencé le 08 janvier 2020 (date de l'Ordre de Service de démarrage des prestations), par conséquent, il était censé s'achever le 7 janvier 2024. La prolongation de trois (3) mois décidée lors du Conseil communautaire du mois d'octobre devait s'entendre à compter de cette date, ce qui conduit le contrat à être prolongé jusqu'au 7 avril 2024 et non jusqu'au 31 mars 2024. Il s'agit d'une erreur matérielle que la présente modification vient corriger. L'échéance de l'exécution du marché est donc fixée au 7 avril 2024. | | 08/03/24 | Pas d'incidence financière | SUDEC |
| Marché n° PI-19.04 - Contrat de prestations de services en quasi-régie intitulé « ENLEVEMENT, DEPOLLUTION ET VALORISATION DES VEHICULES HORS D'USAGE COLLECTES SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD »_Avenant 2 | Le présent contrat de prestations intégrées a commencé le 08 janvier 2020 (date de l'Ordre de Service de démarrage des prestations), par conséquent, il était censé s'achever le 7 janvier 2024. La prolongation de trois (3) mois décidée lors du Conseil communautaire du mois d'octobre devait s'entendre à compter de cette date, ce qui conduit le contrat à être prolongé jusqu'au 7 avril 2024 et non jusqu'au 31 mars 2024. Il s'agit d'une erreur matérielle que la présente modification vient corriger. L'échéance de l'exécution du marché est donc fixée au 7 avril 2024. | | 08/03/24 | Pas d'incidence financière | SUDEC |
| Marché n°A23.014 « Exécution des services publics routiers de transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASud »_Avenant 2_Lots 4,5,7,8,9 et 10 | Le présent avenant a pour objet la nouvelle répartition des services du lot. Il vient donc également modifier l'article 10, annexe 2, de l'acte d'engagement | 10/04/2024 | 11/04/2024 | Pas d'incidence financière | Groupement conjoint GEM'SCHOOL Mandataire : CHARLES EXPRESS |

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID: 974-249740085-20241210-AFF36_CC101224-DE

| Marché | Objet de l'avenant | Dématérialisation | Notification | Montant | Titulaire ID: |
|---|---|-------------------|--------------|--|--|
| Marché n°A21.036 "Gestion de la fourrière animale intercommunale, capture d'animaux domestiques errants et ramassage de cadavres d'animaux domestiques sur le territoire de la Casud"_Avenant 1 | Considérant les enjeux de sécurité liés aux interventions sur les voies rapides, la région Réunion intervient dans le cadre du ramassage des cadavres d'animaux sur les routes nationales à 2x2 voies dont la limitation de vitesse est fixée à 110 Km/h. Le circuit d'intervention de la Région sur le territoire de la CASUD correspond à la Route Nationale 3 du PR 53 + 400. Il est donc nécessaire d'adapter les missions et la rémunération du titulaire. | 22/04/2024 | 23/04/2024 | Montant initial : 828 000 € HT/3ans Montant de l'avenant 1 : 3 000 € HT Nouveau montant du marché : 831 000 € HT Soit 0,36 % | SEMRRE |
| Marché n°A21.024 "Acquisition et livraison de fournitures et matériaux pour l'équipe travaux AEP et assainissement de la CASUD" (Lot n°2 "Acquisition et livraison de granulats")_Avenant 1 | Le présent avenant a pour objet de modifier le taux de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) relative aux matériaux d'extraction pour l'année 2024, et plus particulièrement au lot n°2 « Acquisition et livraison de granulats » du marché A21.024 « Acquisition et livraison de fournitures et matériaux pour l'équipe travaux AEP et assainissement de la CASUD ». Cette taxe a été réévaluée par le Gouvernement fin 2023 et applicable en 2024. Ainsi, le montant de la taxe évolue de +0,01 € par tonne de matériaux d'extraction. Portant donc le taux de la taxe à 0,22 €/T (au lieu de 0,21€/T appliqués avant 2024). | 25/04/2024 | 29/05/2024 | Montant initial : 302 076,80 € HT Montant de l'avenant 1 : 160 € HT Nouveau montant du marché 3302 236,80 € HT Soit 4,5 % | SCPR |
| Avenant n° 1 au Contrat de Prestations Intégrées pour la gestion et l'exploitation de l'office de tourisme intercommunal, des bureaux d'informations touristiques, de la signalétique touristique et de l'entretien des toilettes touristiques | Le présent avenant a pour objet : - d'acter la prolongation du contrat de prestations intégrées 2020-2023 ; - de préciser les modalités financières de la contribution financière forfaitaire de la quatrième année (année 4) ; - d'actualiser l'annexe 3 du contrat initial afin d'y intégrer la contribution financière forfaitaire relative à l'année 4. | 29/05/2024 | 31/05/2024 | Contribution financière : Année 1 : 1 045 374 € HT Année 2 : 1 075 374 € HT Année 3 : 1 100 374 € HT Année 4 : 1 100 374 € HT | OTI SUD |
| Marché M22.022 "Travaux de mises aux normes accessibilité des points d'arrêts du réseau Carsud"_Avenant 2 | Les travaux concernent des prestations VRD (signalisation verticale et horizontale) et la fourniture et pose de mobilier urbain | 12/06/2024 | 19/06/2024 | Montant initial: 1 379 877,25 € HT Montant de l'avenant 1: 54 617,91 HT Montant de l'avenant 2: -48 748,52 € HT Nouveau montant du marché: 1 385 746,64 € HT soit 0,43 % | SBTPC-SOGEA |
| Marché M23.034 "Mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement intérieur des bureaux du siège administratif de la Casud"_Avenant 1 | La Casud a demandé aux cotraitant PIHOUEE ASSOCIES et EFUSIF de chiffrer des missions complémentaires | | 25/06/2024 | Montant initial : 147 872 € HT Montant de l'avenant 1 : 27 260 € HT Nouveau montant du marché 175 132 € HT Soit 18,43 % | Groupement solidaire PIHOUEE ASSOCIES/EFUZIF/PLANNIF EA |